

N° D_07_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de
compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de
compétences des communes

Objet : Choix du devis pour l'élagage des
arbres dans le cadre du déploiement de la
fibre

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Procuration : 0

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 13 février 2024

La convocation du CM et le compte-rendu
de la présente délibération ont été affichés
conformément aux articles L 2221-7 et L
2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2
mois, à compter de la présente publication.

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à 21 heures 00, le
Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique
RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL,
Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Sophie LEMOINE

Monsieur le Maire explique aux membres présents que dans la
poursuite du déploiement de la fibre il reste deux zones à élaguer: La
Tour / Guilhem Marty et La Jasse / La Marg'Aude.

Il présente ensuite les 2 devis réceptionnés pour ces travaux d'élagage:

- SARL SUD PAYSAGE située 15 rue de la Mairie 11400 RICAUD
pour un montant HT de 2900,00 € soit 3480,00 € TTC
- SARL A.R.R. située 22 avenue Joachim Estrade 11200 LEZIGNAN
CORBIERES pour un montant HT de 7200,00 € soit 8640,00 €
TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité
des membres présents:

- de **CHOISIR** le devis de la SARL SUD PAYSAGE située 15 rue
de la Mairie 11400 RICAUD pour un montant HT de 2900,00 € soit
3480,00 € TTC
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de la SARL
SUD PAYSAGE
- d'**INSCRIRE** les crédits correspondants en investissement au
budget
- de **CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures et
de signer tous les documents nécessaires à l'application de la
présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la
transmission en Préfecture et de la publication le 23 février 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 23 février 2024

Carcassonne

Date de réception de l'AR: 23/02/2024

011-211102751-20240220-D_07_2024-DE